

MAIRIE DE 25660 MONTFAUCON
CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE
Jeudi 23 mars 2023 à 19h30 en mairie, salle du conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- I - Approbation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2022.
- II - Rendu compte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.
 - 1. En urbanisme – droits des sols.
 - 2. Etat des renoncations au Droit de Prémption Urbain.
 - 3. Générales.
- III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 - 1. Débat d'orientations budgétaires
 - 2. Budget périscolaire et extrascolaire : compte administratif et compte de gestion 2022 – vote du budget 2023.
 - 3. Tirage au sort Jury d'assises 2024.
 - 4. Conventions avec associations : montants attribués pour 2023
- IV - AFFAIRE DE PERSONNEL
 - 1. Augmentation du temps de travail de 3 fonctionnaires.
- V - AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
 - 1. Conseil municipal des enfants : actions.
 - 2. Conseil d'école du 28 février 2023 : compte rendu.
- VI – AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE
 - 1. Programme de voiries et d'éclairage public pour 2023.

DATES DES MANIFESTATIONS.

Prochain conseil municipal : Mardi 4 avril 2023 à 19h30

Sont présents : Pierre CONTOZ, Stéphanie BOITEUX, Cyril DELITOT, Laurent JEUNET, Marie-Louise LAITHIER, Nadine MAUGEY, Eric MERAT, Christine MOLLIER, Corinne PETER, Anne-Marie POTY, Alain RICHARD

Absents excusés :

Gaëlle AUFFRET a donné procuration à Christine MOLLIER
Vincent GIRARD a donné procuration à Alain RICHARD
Catherine PARDONNET a donné procuration à Nadine MAUGEY
Jacques TONNERRE a donné procuration à Marie-Louise LAITHIER
Hervé TOURNOUX a donné procuration à Pierre CONTOZ
Géraldine VALLOT VUITTON a donné procuration à Corinne PETER
Frédéric VERMOT a donné procuration à Anne-Marie POTY

Absent : Guillaume BLANDIN

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Christine MOLLIER, comme secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour présenté sont ajoutées deux points :

- Affaire agricole et forestière : court point sur l'affouage et la vente de bois en bord de route
- Affaire « BIEN VIVRE – BIEN VIEILLIR ENSEMBLE » : court point sur le dossier « bancs ».

Ainsi complété, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2023

Sans modification, **le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

IV - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

(articles L.2122-21 et L.2122.22) :

1/ En matière de droit des sols, Cyril DELITOT, Conseiller municipal, expose :

Déclarations préalables accordées à :

- Guy CONTOZ : pose d'une pergola
- Remy VALLOT : construction d'une piscine enterrée
- Thomas COPPOLA : construction d'un abri de jardin
- Maryse PIZZUTO : construction d'un muret surmonté d'une clôture
- EDF-ENR (Nicolas FONTAINE) : pose de panneaux photovoltaïques
- Tristan TELLA : pose d'un carport
- EDF-ENR (François BELLOT) : pose de panneaux photovoltaïques
- Samuel SWIDERSKI : réfection de la toiture

Pour information du conseil municipal.

Déclaration d'intention d'aliéner (renonciation au droit de préemption urbain) : Un terrain d'aisance, 69 m², en zone UA, rue de la Vierge.

Pour information du conseil municipal.

2/ En matière générale, trois décisions ont été prises :

- Le 30 janvier : attribution d'une concession de 50 ans à Mme Marie-Edith PERRIN dans l'extension du cimetière
- Le 30 janvier : Entretien des parcelles par fenaison : vente de foin à l'association des Cadichons
- Le 13 février : recrutement au périscolaire de Chloé BOFFY du 20 février au 7 juillet 2023

V – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

V – 1 – Débat d'orientations budgétaires 2023 – budget communal.

Le Maire rappelle que la présentation des orientations budgétaires ne doit pas être confondue avec les votes budgétaires.

La commission budgétaire s'est réunie au complet le mercredi 1^{er} mars 2023.

La séance de décision budgétaire est fixée au mardi 4 avril.

Le contexte budgétaire 2023 s'inscrira :

- Dans encore quelques incertitudes liées à COVID 19, même si la situation sanitaire s'est améliorée, et si les incidences sur la gestion 2022 n'ont pas été majeures.
- Dans un contexte international inquiétant, qui, inévitablement aura des répercussions sur les prix énergie-matières premières : l'inflation forte est là.
- Avec une interrogation importante concernant le fonds de péréquation national, FPIC, aujourd'hui positif (16 080 €) mais qui pourrait passer négatif !!
- Avec une perspective actuelle (cf Loi de Finances 2022) maintenant le volume national des dotations de l'Etat (DGF / DTR). Cet aspect ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de baisse pour certaines communes.

La prévision des dotations n'est pas connue à ce jour.

Il s'avèrera peut-être nécessaire, si on ne veut pas appauvrir le budget, de compenser par un ajustement fiscal.

- Il est important que le conseil municipal connaisse que les dotations de l'État ont été divisées par + de 5 entre 2001 et 2022 et par 3,8 de 2014 (138 445 €) à 2022, mettant à mal les capacités d'autofinancement d'investissement de la commune.
Pour info complémentaire, cette situation a mis en grandes difficultés de nombreuses communes...
- Avec une évolution importante en matière de fiscalité (NB : elle représente en 2022, 65%) des recettes de fonctionnement.
Depuis 2021, la commune ne perçoit plus que la Taxe Foncière (part communale et part départementale) dont les bases ne seront connues que fin mars.
La DGFIP a renouvelé une information par laquelle il n'y aurait ni perdants – ni gagnants !!! même ... une hausse des gagnants !!.. qui ?.

Néanmoins, cette ressource devrait évoluer :

- Du fait de la réévaluation des bases (+7 % annoncée par la Loi de Finances)
- Du fait de l'évolution dite naturelle : nouvelles constructions, nouvelles surfaces ... c'est la dynamique des bases.
- Du fait d'une évolution des taux que pourrait décider le conseil municipal, décision à examiner après connaissance des bases notifiées par la DGFIP.
- La hausse des prix (panier du Maire), évaluée chaque année par l'association des Maires de France, s'élève à + 4.9 % (0,56 en 2020) et 5.2 % de l'indice des prix à la consommation, soit pour notre budget une hausse de dépenses de 51 570 €.
- Une volonté de rétablir l'équilibre du budget périscolaire en effaçant le déficit de constitution
- Il est rappelé l'évolution des contributions familiales au budget périscolaire : ajustement prix de la cantine compte-tenu de l'inflation et contribution pour nouvelles activités aux TAP.
- Un maintien des capacités d'investissement courant notamment du fait de l'emprunt (350 K€) de 2022.
- Le projet communal de centrale villageoise solaire n'est pas inscrit dans la prévision budgétaire 2023.

Les chiffres inscrits au BP 2022, sont ceux votés le 5 avril 2022. Les décisions budgétaires modificatives prises au cours de l'année, ont modifié ces montants.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2022	Orientations Budget 2023	Commentaires
Budget global			
BP	1 399 852	~ 1 670 998	Soit + 19.4 %
CA	1 333 127.05		
002 – Excédent antérieur reporté			
BP	69 264.25	~ 299 680.79	Soit X 4.3
CA	Pas au CA		
013 – Atténuations de charges			
BP	4 000	~ 6 000	Evaluation prudente Remboursement par assurance charges de personnels si des malades
CA	8 678.43		
042 – Opérations d'ordre			
BP	0	~ 68 542	Montant fixé par règles comptables DGFIP et sans incidence.
CA	0		
70 – Produits des services			
BP	243 711	~ 218 890	Soit - 10 % Vente de bois reste à évaluer cf résultat ventes groupées
CA	250 489.46		
73 – Impôts et taxes			
BP	904 556	~ 965 085	Soit + 6.7 % Cf explications générales - Risque sur FPIC Évolution des taux du foncier bâti (TFB) et du foncier non bâti (TNFB) à examiner à connaissance future des bases
CA	904 914.24		
74 – Dotations et participations			
BP	53 460	~ 56 855	Inconnues à ce jour
CA	61 785.89		
75 – Autres produits			
BP	26 150.75	~ 37 770.14	Soit + 44 % Revenus des immeubles loués + cf 46 rue Comté de Montbéliard
CA	34 112.64		
77 – Produits exceptionnels			
BP	15 500	18 175	Pour mémoire opération d'ordre liée à cessions
CA	28.05		

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2022	Orientations Budget 2023	Commentaires
Budget global			
BP	1 399 852	~ 1 670 998	Soit + 19.4 %
CA	1 090 102.67		
011 - charges à caractère général			
BP	256 403	~ 286 190	Soit + Evolution envisagée de l'énergie et autres produits
CA	250 309.62		
012 - charges de personnels : évolution			
BP	453 940	~ 499 250	Soit + Faible évolution du Glissement Vieillesse Technicité (indices statutaires) Hausse du SMIC + indices Fonction Publique
CA	470 060.05		
014 - Atténuations de produits			
BP	29 373	29 323	Attribution compensation GBM fixée par la CLECT
CA	31 838.66		
022 - Dépenses imprévues			
BP	8 000	8 000	
CA	0		
023 - Virement section d'investissement			
BP	288 879.25	~ 509 264	Cf emprunt 2022
CA	261 738.95		
042 - Opération d'ordre entre sections			
BP	83 200	~ 79 010	Montant fixé par règles comptables DGFIP et sans incidence
CA	99 771.64		
65 - Autres charges de gestion courante			
BP	235 346	~ 238 361	Contribution syndicat du Plateau Contribution SIVU Equilibre au budget périscolaire
CA	219 003.54		
66 - Charges financières			
BP	16 250.75	~ 18 500	Soit + 13.9 %
CA	15 979.32		
67 - Charges exceptionnelles			
BP	28 460	~ 3 100	Pour mémoire.
CA	3 139.84		

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Budget 2022	Orientations Budget 2023	Commentaires
Budget global			Soit =
BP	842 619	~ 842 683	
CA	915 991.90		
021 – Virement section fonctionnement			Cf emprunt 2022
BP	288 879.25	~ 509 264	
CA	Pas au CA		
024 – Produits de cession			Cessions délaissées rue des Vignerons
BP	17 675	~ 17 675	
CA	0		
040 – Opérations d'ordre			Montant fixé par règles comptables DGFIP et sans incidence
BP	83 200	~ 79 010	
CA	99 771.64		
10 – Dotations fonds de réserve			Hausse excédent de fonctionnement
BP	328 430.75	~ 54 618	
CA	321 002.06		
13 – Subvention d'investissement			Fonction des projets envisagés en 2023 : 89 190 € restes à réaliser de 2022 18 000 € Natura 2000 + DETR-Département-GBM Laiterie/WC église + Région Vergers
BP	124 444	~ 182 116	
CA	14 729.51		
16 - Emprunts			
BP	0	0	
CA	350 407.45		Emprunt de 350 000 € en 2022

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Budget 2022	Orientations Budget 2023	Commentaires
Budget global			Soit =
BP	842 619	~ 842 683	
CA	627 424.90		
001 – Solde d'exécution reporté			Cf emprunt 2022
BP	301 184.84	~ 12 617.84	
CA	Pas au CA		
10 – Dotations fonds réserve			
BP	0	645	
CA	0		
13 – Subventions d'investissement			
BP	0	0	
CA	19 057		
16 – Remboursement emprunts			Soit + 8.4 % Remboursement du capital
BP	124 491	~ 135 000	
CA	124 885.39		
040 – Opérations d'ordre			Pour mémoire
BP	83 200	~ 68 542	
CA	68 541.34		
041 – Opérations patrimoniales			Amortissement subventions reçues et intégration d'études non suivies de travaux
BP	0	0	
CA	130 081.24		
204 – Subventions d'équipement versées			A GBM, cf compétence voiries
BP	160 690	68 542	
CA	100 916.42		
20 et 21 – Immobilisations / travaux			Programme à écrire.
BP	173 053.16	~ 540 686	
CA	167 293.51		
27 – Autres immobilisations financières			
BP	0	16 650	
CA	16 650		EPF (Natevaux)

Evolution de la dette communale

Année	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Annuités à payer pour l'exercice	dont		Variation d'annuités (Ex N-1) – (Ex N)
			Intérêts Frais	+ Amortissement	
2023	924 384.83	152 513.02	17 666.71	134 846.31	
2024	788 648.95	117121.30	13819.56	103301.74	35 391.72
2025	685 347.21	99 868.86	11 565.22	88 303.64	17 252.44
2026	597 043.57	99 868.86	9 922.66	89 946.20	0
2027	507 097.37	99 868.86	8 241.67	91 627.19	0
2028	415 470.18	99 868.87	6 521.27	99 347.6	-0.01
2029	322 122.59	55 464.24	4 760.46	50 703.78	44404.63
2030	271 418.81	31 170.79	4 254.06	26 916.73	24293.45
2031	244 502.08	31 170.79	3 909.46	27 261.33	0
2032	217 240.75	31 170.80	3 559.72	27 611.08	-0.01
2033	189 629.67	20 769.87	3 204.74	17 565.13	10 400.93

Au vu de ces éléments présentés et après débat, le conseil municipal unanime, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (bien que celui-ci ne soit pas obligatoire).

V – 2 – Budget périscolaire

Corinne PETER, Adjointe, présente :

A/ Compte de gestion 2022 du Comptable du Trésor

Le Comptable du Trésor a présenté son Compte de Gestion 2022 du budget péri et extrascolaire en parfaite concordance avec le Compte administratif du Maire.

Fonctionnement : Recettes :	235 655.73 €
Dépenses :	200 764.29 €

Après débat, le conseil municipal unanime approuve le Compte de Gestion 2022 du Comptable du Trésor.

B/ Compte administratif 2022 du Maire

Le compte administratif reflète la gestion du Maire au cours de l'année (rappel : ordonnateur) : exécution – enregistrement des dépenses et des recettes.

Le compte de gestion reflète le suivi de la même gestion par le Comptable du trésor (rappel : payeur).

2022 est la 4^{ème} année de la gestion du service péri et extrascolaire dans le cadre d'un budget spécifique.

Il n'existe qu'en section de fonctionnement.

Il est à noter que le versement du budget communal a été de 86 000 €.

Il se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>Comptes</i>	<i>BP 2022</i>	<i>CA 2022</i>
Recettes de fonctionnement		
70 – Produits des services	115 000	112 850.57
74 – Dotations et participations		
Commune	101 826	86 000
CAF et Etat	31 701	36 805.16
77 – Produits exceptionnels	0	0
Total recettes de fonctionnement	248 527	235 655.73
Dépenses de fonctionnement		
002 – Déficit antérieur reporté	39 156.01	Pas au CA
11 – Charges à caractère général	85 850.99	80 817.01
12 – Charges de personnel	120 520	117 954.48
67 – Charges exceptionnelles	3 000	1 992.80
Total dépenses de fonctionnement	248 527	200 764.29
Déficit de fonctionnement 2022 : 4 264.57 € en reprenant le déficit antérieur reporté (39 156.01 €)		

En l'absence du Maire qui s'est retiré, le conseil municipal unanime approuve le compte administratif 2022 du budget périscolaire.

C/ Affectation des résultats

L'excédent de fonctionnement 2022 de 34 891.44 € cumulé au déficit 2021 inscrit au compte 002 dépenses du BP 2022 de 39 156.01 €, soit 4 264.57€ est affecté au budget 2023 dépenses de fonctionnement au compte 002 déficit antérieur reporté.

Après débat, le conseil municipal unanime retient cette affectation.

D / Budget Primitif (BP) 2023

Peu de commentaires à apporter, le budget 2023 étant dans l'esprit de celui de 2022. Il est équilibré dans son exécution, notamment avec la contribution du budget communal à hauteur de 74 609 € (cf 86 000 € en 2022) remettant à plat le déficit constitutif.

Prudence sur recettes CAF/ETAT

Il s'écrit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>Comptes</i>	<i>BP 2022</i>	<i>BP 2023</i>
Recettes de fonctionnement		
70 – Produits des services	115 000	120 000
74 – Dotations et participations		
Commune	101 826	74 609
CAF et Etat	31 701	33 756
77 – Produits exceptionnels	0	0
Total recettes de fonctionnement	248 527	228 365
Dépenses de fonctionnement		
002 – Déficit antérieur reporté	39 156.01	4 264.57
11 – Charges à caractère général	77 850.99	87 700.43
12 – Charges de personnel	128 520	133 400
67 – Charges exceptionnelles	3 000	3 000
Total dépenses de fonctionnement	248 527	228 365

Après débat, le conseil municipal unanime approuve le BP 2023.

V – 3 – Tirage au sort du jury d’assises 2024

Le Maire rappelle l’obligation faite par les circulaires et arrêtés préfectoraux du 29 mars 2021, de procéder au tirage au sort, sur la liste électorale, de trois personnes.

Sont retenus :

- M. Nicolas BELIN
- Mme Mélanie TURPIN
- Mme Christiane JOLIBOIS épouse JOCQUEL

Les intéressés sont informés, par courrier, et l’état définitif sera adressé aux Greffes du Tribunal de Besançon.

V – 4 - Associations conventionnées : montant attribué en 2023

Alain RICHARD, Conseiller municipal délégué, rappelle que le montant du crédit (compte 6574 du BP fonctionnement) permettant les aides aux associations est affiché à 34 200 €, soit idem à 2022, dans les orientations budgétaires.

Sans attendre le vote définitif d’avril, il propose, afin que des projets évènementiels ou associatifs (objets de conventionnements) puissent être élaborés, de décider des attributions 2023, à savoir :

	Montant 2022	Proposition 2023
Grande Classic Cycliste Grand Besançon / Doubs	8 000 €	6 500 € (- 1 500 €)
Trail solidaire de Montfaucon	1 650 € (repas bénévoles + presse)	1 500 €
Association Le Château	3 500 €	3 500 € si travaux
Avalfort	700 €	700 €
Festival de Musiques Anciennes	5 330 €	4 830 € (- 500 €)
Ebulli’son	1 575 €	2 075 € (+ 500 €)
Club du Vieux Manoir	2 000 €	2 500 € (+ 500 €)

Après débat, le conseil municipal unanime retient les montants suivants :

	Montant 2022	Proposition 2023
Grande Classic Cycliste Grand Besançon / Doubs	8 000 €	6 500 €
Trail solidaire de Montfaucon	1 650 € (repas bénévoles + presse)	1 500 €
Association Le Château	3 500 €	3 500 € si travaux
Avalfort	700 €	700 €
Festival de Musiques Anciennes	5 330 €	5 000 €
Ebulli'son	1 575 €	2 000 €
Club du Vieux Manoir	2 000 €	2 500 €

VI – AFFAIRE DE PERSONNEL

VI – 1 – Augmentation du temps de travail de 3 agents

Le Maire expose que trois agents, Yahël GOSKOVA, Laurène GRANDCLAUDE et Klodjana ZGJONA, ont un temps de travail sous-estimé par rapport aux fonctions qu'elles exercent.

Il propose de les uniformiser en les nommant à temps complet.

- Yahël GOSKOVA : actuellement 31/35^{ème} → 35/35^{ème}
- Laurène GRANDCLAUDE : actuellement 32/35^{ème} → 35/35^{ème}
- Klodjana ZGJONA : actuellement 30/35^{ème} → 35/35^{ème}

Il précise n'y a pas d'incidence budgétaire car, chaque mois, des heures complémentaires sont payées à ces agents.

Après débat, le conseil municipal unanime autorise le Maire :

- **A modifier le temps de travail de ces trois agents, pour les nommer à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.**
- **A procéder aux formalités administratives s'y rapportant.**

VII – AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRE

VII – 1 – Conseil Municipal des Enfants : actions

Corinne PETER, Adjointe, expose que le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni trois fois depuis son élection au mois d'octobre dernier.

Les quatre projets décidés sont :

- Récupération des stylos usagés pour une action caritative au profit des enfants hospitalisés et fabrication de nichoirs sur trois séances de TAP
- Installer des détecteurs de présence dans les couloirs de l'école, afin qu'ils ne restent pas allumés toute la journée
- Installer / organiser un jardin potager plus grand que le carré actuel
- Participer au nettoyage de printemps du village.

Pour information et débat du conseil municipal

VII – 2 – Conseil des écoles du 28 février 2023 : compte rendu

Corinne PETER, Adjointe, expose les différents points de cette réunion.

- Effectif : actuellement 134 élèves sont inscrits à l'école, dont 25 CM2 qui partiront au collège à la rentrée. A ce jour, une petite dizaine d'enfants sont à inscrire. La fermeture d'une classe semble inévitable.
- Activités pédagogiques : Comme tous les ans : le livre élu, école et cinéma, concours Mathador.... Et la préparation de la classe de découverte des CM2.
- Bilan de la coopérative scolaire : environ 6 000 € en caisse, prenant en compte la soirée galettes, la vente de fleurs et de fromages
- Sécurité : exercice anti intrusion et incendie réalisé
- Travaux et aménagements : quelques travaux sont demandés à la mairie.

VIII – AFFAIRE AGRICOLE ET FORESTIERE

VIII – 1 – Point sur affouage et vente de bord en bord de route.

Marie-Louise LAITHIER, Conseillère municipale expose :

A/ Affouage :

19 inscrits mais 3 désistements ont été enregistrés = 1 344 €

Les parcelles de ces désistements ont été redistribuées par moitié = 210 €

B/ Bord façonné bord de route :

A ce jour 135 stères commandés – 27 familles.

11 familles ont été facturées, soit 1 375 € + 4 en instance, soit + 500 €

Compte tenu du nombre important d'inscrits, un report sur 2024 a été proposé. 10 familles = 50 stères ont sollicité ce report – 2 ne l'ont pas demandé.

Pour information du conseil municipal.

IX – AFFAIRES DE VIEILLISSEMENT « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

IX – 1 – Point sur le dossier « bancs »

Anne-Marie POTY, Conseillère municipale fait le point.

A/ Bancs manufacturés :

Ils ont été installés, Allée Abbé Pierre – rue des Vignerons – rue de la Falaise – îlot de la Vierge – rue de Rochefort – rue Pergaud – abris bus Jonquilles – rue de la Sablonnière – rue du Belvédère – stèle Vue des Alpes – rue des Sapins – vers la boulangerie.

B/ Bancs à construire :

Les rondins sont prêts et l'association Les Vergers devrait programmer la réalisation prochainement.

Pour information du conseil municipal.

X - AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE

X – 1 - GBM : programmes voiries et éclairage public 2023

Le Maire rappelle qu'après évaluation des besoins, concertations en réunions de secteur et décisions du conseil communautaire, le programme 2023 est le suivant :

A/ Voiries :

- Enfouissement des réseaux, rue de Lucelle (décision 2021)
- Enrobés, rue de Rochefort (entre rue de Montbéliard et chemin de Belvoir) : rabotage et revêtement
- Enrobés, trottoirs rue des Grandes Terres (entrée de village et N°11)
- Accotement, rue des Grandes Terres (partie qui s'érode lors de pluies).

B/ Eclairage public :

- 3 points lumineux, rue de la Pérouse (partie entrée du bois, direction Saône)
- Poursuite du renouvellement des points lumineux en leds.

Pour information du conseil municipal.

Agenda : Prochain conseil municipal budgétaire : mardi 4 avril 2023 à 19h30

Manifestations :

- Samedi 25 mars : cérémonie remise de médailles, salle Marianne, en présence de M. le Préfet, trois Sénateurs et un Député
- Samedi 1^{er} avril : à 9h, salle d'accueil : nettoyage du village
- Vendredi 14 avril – journée : course cycliste : Classic Grand Besançon – Doubs
- Lundi 1^{er} mai – journée (pré préparation le samedi) : trail solidaire de Montfaucon

L'ordre du jour épuisé à 22h15, le Président lève la séance.

Christine MOLLIER
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ
Maire